

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2022/137A / CL / 20220923

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur MOTTET Rudy, domicilié Rue de Chaudfontaine 9 à 4624 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue de Chaudfontaine 9 à 4624 Fléron, cadastré Romsée section B n° 213 B 2.

Le projet consiste en **la régularisation de l'extension d'une habitation unifamiliale et de la pose d'une barrière** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat à caractère rural; G.C.U.: Aire n°4.1 - Noyau périphérique - Sous-aire en appui au centre à caractère paysager; S.D.C.: II.C.1 - Noyau périphérique - zone secondaire au centre périphérique à ouverture paysagère - habitat, Périmètre à haute valeur paysagère, Puits de mines et affaissement minier) et s'écarte du G.C.U pour :

- Hauteur de la clôture non conforme (2m20 > à 2m maximum).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51
- mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

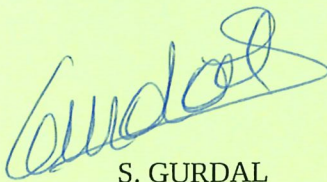
La date d'affichage de l'annonce est le 29/09/2022.

Les réclamations écrites sont à envoyer du 04/10/2022 au 18/10/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le **26 SEP. 2022**

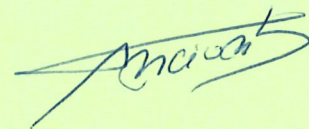
Par délégation de la Directrice
générale,
l'Attachée-Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

